

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau

Séance du 14 octobre 2019

**Objet de délibération :**  
Avis du syndicat mixte sur le SCoT  
de la Dombes

*Sont présents* 12 membres convoqués le 04 octobre 2019

*Sont excusés* : Jacques Berthou – Joël BRUNET – Daniel BEGUET - Jean-Pierre HERMAN – Caroline TERRIER

Par courrier en date du 23 juillet 2019 et conformément à l'article L. 132.7 et 143.20, vous m'avez adressé pour avis, votre projet de révision du SCoT de la Dombes arrêté le 11 juillet 2019.

Les membres du Bureau du SCoT BUCOPA ont pris soin d'analyser scrupuleusement le contenu de votre projet de territoire. Ils prennent acte de la volonté affichée de privilégier le développement économique au détriment du développement résidentiel avec pour objectifs de fixer les actifs sur le territoire en leur proposant une offre d'emplois suffisante. Si les élus du BUCOPA louent la démarche, ils constatent sur leur territoire que la réalité de la corrélation entre activité économique et lieu de résidence est souvent plus complexe.

Concernant le développement économique et la création ou l'extension de futures zones d'activités, les membres observent que la communauté de communes de la Dombes souhaite garder de la souplesse quant à la ventilation des surfaces prévues pour leur développement, en prévoyant un volume d'hectares globalisés par niveau de polarité.

Ils s'interrogent cependant sur les modalités d'affectation de ces surfaces potentielles, qui ne sont pas précisées dans le SCoT. En effet en l'absence d'une planification plus précise la communauté de communes ne risque-t-elle pas de favoriser une concurrence interne entre les différentes polarités de son territoire.

En frange du territoire du BUCOPA, le parc d'activités économiques de Mionnay de 28 ha est l'une des principales zone d'activités économiques en cours d'aménagement sur le périmètre du SCoT de la Dombes. Les membres Bureau remarquent que l'offre foncière économique est particulièrement abondante le long de l'A46 nord au carrefour de 4 SCOT et 4 communautés de communes. Madame la présidente rappelle que l'Inter-Scot s'était emparé il y a quelques années de ce sujet pour encourager les intercommunalités limitrophes à coordonner leur stratégie de développement des ZAE sur des secteurs de frange de plusieurs territoires de SCoT.

De manière générale les membres du Bureau rappellent que le développement d'une zone d'activité économique d'envergure a nécessairement un impact sur les territoires voisins ne serait-ce que sur le trafic routier. A ce titre et en référence au travail mené il y a quelques années par l'Inter-Scot via l'agence d'urbanisme, ils demandent qu'une concertation puisse être envisagée si cette zone devait être amenée à s'étendre.

Globalement, ils soulignent l'effort en matière de limitation de la consommation d'espaces nécessaires à la préservation des espaces naturels et agricoles aussi qualitatifs que ceux de la Dombes.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **REND UN AVIS FAVORABLE** sous réserve de prendre en compte l'ensemble des remarques formulées dans le présent avis.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

La Présidente du Syndicat Mixte,  
Jacqueline SELIGNAN